

MOTION DE LA 20^E SECTION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES

— Ethnologie, Préhistoire, Anthropologie Biologique —

contre le futur projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)

La 20^e section du CNU, réunie en session plénière le 6 février 2020 rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation de la diversité et de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle souhaite, elle aussi, exprimer sa défiance quant au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche et soutenir la motion déjà votée à l'unanimité par la CP-CNU (Commission Permanente du Conseil National des Universités) le 7 janvier 2020.

Les projets de réforme actuels (LPPR, réforme des retraites) et les réformes déjà mises en œuvre (Parcours Sup, réforme du bac) remettent profondément en cause le fonctionnement, voire les missions du service public, en particulier de l'enseignement supérieur et de la recherche, impliquant une précarisation toujours plus grande de ses personnels pendant et après la vie professionnelle. Ce phénomène général frappera de manière encore plus sensible les enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants relevant de la 20^e section du CNU, dont les disciplines ne sont pas enseignées dans le secondaire et dont les carrières sont marquées par des études longues suivies de périodes de précarité parfois inscrites dans une durée encore plus grande. Ces réformes entrent ici en opposition avec les conclusions et préconisations du rapport d'experts sur les « disciplines rares » remis à Madame la secrétaire d'État chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 16 décembre 2014 : « il est donc important de veiller à ce que des savoirs ne disparaissent pas sous les seuls effets de contraintes budgétaires ou une mauvaise appréciation locale de la situation nationale » (Blaise *et al.*, 2014).

L'assemblée exprime son opposition résolue à plusieurs propositions contenues dans les rapports préalables au projet de LPPR. Cette politique ne peut que conduire à terme à la disparition d'une science ouverte, de qualité, indépendante et élaborée sur le long terme. Elle participe également à une baisse de l'attractivité des carrières scientifiques et à l'appauvrissement des savoirs et de leur transmission.

La 20^e section estime que l'enseignement supérieur et la recherche doivent bénéficier impérativement, et de manière urgente, d'une politique générale d'amélioration de ses conditions de travail qui ne rompt pas le lien entre enseignement et recherche, renforce ses emplois statutaires permanents (afin de favoriser l'entrée dans le métier des jeunes docteurs) et augmente les budgets pérennes des laboratoires (pour garantir la qualité et l'indépendance de la recherche vis-à-vis de toute logique industrielle et marchande).

La 20^e section réclame que la CP-CNU soit immédiatement associée à la réflexion sur la future LPPR. Elle appelle également l'ensemble des collègues de nos universités à la plus grande vigilance et à la mobilisation face à ce projet.

La 20^e section du CNU est pleinement solidaire du mouvement social engagé par de nombreux laboratoires, institutions universitaires et revues scientifiques et souhaite y contribuer.

Les membres de la 20^e section du CNU s'associent ainsi au texte adopté par les membres démissionnaires des comités de visite HCERES et demandent au président de la 20^e section de ne pas mandater de représentant du CNU dans ces conditions et pour lesdits comités.